Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale

Séance plénière du mercredi 18 novembre 2026

Déclaration liminaire de la CGT

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

La situation des agent·es de la fonction publique territoriale ne peut plus être regardée comme une simple difficulté passagère. Depuis des années, les rémunérations décrochent, les conditions de travail se dégradent, les effectifs manquent et les services publics sont soumis à des restrictions budgétaires permanentes.

Et pendant ce temps, les agent·es continuent de faire vivre au quotidien les services publics, souvent au prix de leur santé, de leur engagement personnel et de leur vie familiale.

La colère est là. Elle s'est exprimée massivement les dernières semaines. La mobilisation du 5 novembre, avec près de 1,6 million de manifestant·es dans le pays, a montré que les agent·es public·ques, les salarié·es, les jeunes et les retraité·es refusent de voir leurs conditions de vie et de travail continuer à se dégrader.

Cette mobilisation ne se résume pas à un rejet des choix budgétaires du gouvernement. Elle porte des exigences très concrètes : des salaires qui permettent de vivre dignement, des services publics qui disposent des moyens nécessaires et une véritable reconnaissance du travail de celles et ceux qui les font fonctionner.

La rencontre du 13 novembre entre le Premier ministre et les huit organisations syndicales de la fonction publique aurait pu (aurait dû) être l'occasion d'apporter des réponses. Il n'en est rien. Le constat est sans ambiguïté : toujours pas de dégel du point d'indice, aucune réponse à la hauteur de la colère des agent·es public·ques.

Le gouvernement ne peut pas continuer à faire semblant de ne pas entendre.

Depuis 2017, les agent·es public·ques ont perdu plus de 16 % de pouvoir d'achat.

Le décrochage est particulièrement visible lorsqu'on compare l'évolution du SMIC et celle du point d'indice.

Entre juillet 2010 et juin 2026, le SMIC horaire brut a progressé de près de 39 %, passant de 8,86 à 12,31 euros. Dans le même temps, la valeur du point d'indice n'a augmenté que de 6,32 %, passant de 4,63 à 4,92 euros.

Le SMIC a donc progressé environ six fois plus vite que le point d'indice. Ce chiffre résume à lui seul l'ampleur du décrochage salarial subi par les agent·es public·ques.

Aujourd'hui, les grilles sont écrasées, les carrières ne permettent plus de progresser correctement et des agent·es en début ou en milieu de carrière se retrouvent rémunéré·es au niveau du SMIC, parfois même en dessous. La hausse annoncée du SMIC en décembre conduira encore plus d'un million d'agent·es public·ques à avoir un traitement indiciaire inférieur au salaire minimum.

case 547 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex
tél. (33) 01 55 82 88 20 - fax. (33) 01 48 51 98 20
site : www.cgtservicespublics.fr - email : fdsp@fdsp.cgt.fr

Personnel actif et retraité des communes, départements, régions, intercommunalités, services départementaux d'incendie et de secours, du logement social, du secteur privé de l'eau et de la thanatologie

Les mesures ponctuelles annoncées sur les bas de grilles ne règlent rien. Elles ne créent pas de véritable gain de pouvoir d'achat et laissent encore 600 000 agent·es sous le SMIC. Elles accentuent le tassement des grilles et ne répondent pas à la question essentielle : celle de la reconnaissance des qualifications, de l'ancienneté et des responsabilités.

Nous le disons clairement : il faut augmenter significativement la valeur du point d'indice, l'indexer sur l'inflation et reconstruire les grilles indiciaires. Il faut rétablir la GIPA, supprimer le jour de carence et revenir à une indemnisation à 100 % des arrêts maladie.

Il faut également mettre fin aux provocations, comme celle de la Présidente de la cour des comptes qui demande en plus du gel du point d'indice, celui de tout avancement et de promotion. C'est indécent de la part d'une ancienne Ministre de la fonction publique, alors que les plus fortunés du pays ne cessent de voir leur fortune grossir !

À ce sujet, nous voulons rappeler que le rapport du CSFPT consacré aux rémunérations, adopté à l'unanimité, préconise de porter la valeur du point d'indice à **6,50 euros**. Cette proposition doit être entendue. Elle donne une mesure du rattrapage nécessaire pour répondre à la perte de pouvoir d'achat et redonner de la cohérence aux carrières.

Mais une telle revalorisation ne peut pas reposer sur les seules finances des collectivités territoriales. L'État doit prendre ses responsabilités et garantir aux collectivités des compensations financières pérennes et suffisantes.

Mais il faut aussi poser une autre question : celle de la contribution des entreprises privées au financement des services publics. Ces entreprises en sont de grandes bénéficiaires. Elles utilisent les infrastructures, les transports, les équipements publics, bénéficient d'une main-d'œuvre formée grâce à l'école, à la formation et aux services publics de santé. Pourtant, leur contribution à l'effort collectif est de plus en plus réduite, notamment au regard des nombreux allègements et exonérations dont elles bénéficient.

Il n'est pas acceptable que les salarié·es et les collectivités supportent toujours davantage le coût des services publics, tandis que les entreprises qui en tirent directement profit échappent de plus en plus à leur juste part du financement. Nous revendiquons une contribution plus juste des entreprises privées à la solidarité nationale et au financement des services publics, à la hauteur des richesses qu'elles créent et des moyens publics dont elles bénéficient.

Il serait inacceptable que les agent·es paient cette revalorisation par des suppressions de postes, des réductions de services ou une dégradation supplémentaire des conditions de travail. Les collectivités ne doivent pas être placées devant le choix impossible d'augmenter les salaires ou de maintenir les services publics.

Car derrière la question des rémunérations, c'est bien celle de l'avenir de la fonction publique territoriale qui est posée.

Nous voulons également alerter sur les menaces qui pèsent sur le financement du CNFPT. Le plafonnement de ses ressources est un très mauvais signal. La formation professionnelle n'est pas une dépense accessoire que l'on pourrait réduire au gré des contraintes budgétaires. C'est un droit pour les agent·es, un outil indispensable pour accompagner les évolutions des métiers, développer les qualifications et permettre aux collectivités de répondre aux besoins de la population.

Le financement du CNFPT doit être à la hauteur des besoins. Nous refusons qu'un outil essentiel au service des agent·es et des collectivités soit fragilisé par une logique de restriction financière.

case 547 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex
tél. (33) 01 55 82 88 20 - fax. (33) 01 48 51 98 20
site : www.cgtservicespublics.fr - email : fdsp@fdsp.cgt.fr

Nous voulons aussi rappeler que les retraité·es ne sont pas oublié·es dans cette bataille. Demain, le 19 novembre, sera une nouvelle journée nationale d'action des retraité·es. Leurs revendications sont pleinement liées à celles des actif·ves : pouvoir d'achat, pensions, accès aux soins et maintien de services publics de proximité. La CGT porte cette exigence de solidarité entre les générations. Les agent·es qui partent à la retraite ne doivent pas voir leur niveau de vie s'effondrer après une vie de travail au service de la population.

Plus largement, nous refusons que les services publics soient les variables d'ajustement des politiques d'austérité. Les collectivités territoriales sont en première ligne pour répondre aux besoins de la population : dans les écoles, les collèges, les lycées, les crèches, les services sociaux, les équipements sportifs et culturels, l'entretien des espaces publics ou encore l'accompagnement des personnes âgées.

Réduire leurs moyens, c'est dégrader les conditions de travail des agent·es et priver les habitant·es de services indispensables. C'est aussi accentuer les inégalités entre les territoires.

Les revendications que nous portons doivent donc trouver une traduction concrète dans les projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale. On ne peut pas annoncer vouloir reconnaître les agent·es public·ques tout en poursuivant les politiques qui affaiblissent leurs rémunérations et les services qu'ils rendent à la population.

La conférence sociale ne doit pas devenir une opération de communication, ni une succession de mesures symboliques. Les agent·es n'attendent pas quelques euros distribués à la marge. Ils attendent des décisions qui changent réellement leur quotidien.

C'est pourquoi les agent·es du service public se sont de nouveau mobilisé·es massivement hier, mardi 17 novembre dans les trois versants de la fonction publique. La CGT soutient pleinement ces actions. Nous appelons également à la mobilisation des retraité·es le 19 novembre.

Ces mobilisations sont nécessaires. Elles montrent que les agent·es ne se résignent pas et qu'ils entendent peser sur les décisions qui les concernent.

Pour conclure, et je voudrai m'adresser plus particulièrement à Madame la directrice générale des collectivités locales qui représente le gouvernement dans notre instance.

Le CSFPT doit être un lieu où les réalités vécues par les agent·es sont entendues, où les alertes sont prises au sérieux et où les propositions permettant de faire progresser leurs droits sont portées avec détermination.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire de constater, rapport après rapport, que les rémunérations décrochent, que les carrières se tassent et que les services publics manquent de moyens. Il faut maintenant des décisions et des actes.

Les agent·es territoriaux·ales ne demandent pas des privilèges. Ils demandent de pouvoir vivre dignement de leur travail, d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions et de disposer des moyens nécessaires pour rendre le service public auquel la population a droit.

La fonction publique territoriale n'est pas une charge dont il faudrait réduire le coût. Elle est une richesse collective, un pilier de notre démocratie et un bien commun. Il est temps que le gouvernement et les employeurs publics la traitent comme telle.

Je vous remercie.

case 547 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex
tél. (33) 01 55 82 88 20 - fax. (33) 01 48 51 98 20
site : www.cgtservicespublics.fr - email : fdsp@fdsp.cgt.fr